

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1930-1931)
Heft: 1

Rubrik: Verschiedenes = Faits divers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

„Kunst und Wirtschaft“ No. 11, Organ des Reichsverbandes der bildenden Künstler Deutschlands entnehmen wir folgende Angaben über den *internationalen Wettbewerb des Museums von Los Angeles für Wandmalereien*:

Die Jury bestand aus 2 Malern und einem Kunstschriftsteller. Von 173 Arbeiten, die eingegangen, waren 55 aus Amerika, je 7 aus Deutschland und Italien, 3 aus Frankreich und eine aus der Tschechoslowakei. Drei Arbeiten wurden zum Ankauf empfohlen, dabei zwei deutsche und eine amerikanische. Von den „Ehrenmeldungen“ entfielen zwei auf Frankreich und 13 auf Amerika. Im Hinblick auf einen andern internationalen Wettbewerb (Sacré Coeur, Barcelona) wird dann die Frage aufgeworfen, ob nicht eine internationale Regelung der Wettbewerbsfragen sich empfehlen würde, da immer Mißstände vorgekommen sind, die Anlaß zur Kritik boten. Jedenfalls will der RVbKD Schritte in dieser Hinsicht unternehmen.

Nos collègues se rappellent sans doute l'entrefilet du numéro d'avril de cette publication: il avait trait au concours pour réclame de la maison *Wander S. A. à Berne*. L'espoir que nous caressions alors, d'une entente sur la question en litige (représentation des artistes dans le jury) s'est montré mal fondé; ainsi que nous l'apprîmes par des collègues, la maison a fait retourner les travaux sans commentaires.

Hyspa 1931 à Berne. Nous attirons tout spécialement l'attention de nos collègues sur le concours concernant l'affiche de cette exposition et nous reproduisons son programme in extenso dans le texte de ce numéro. Nous insistons sur le fait que nos normes y sont formellement reconnues comme valables.

Le numéro 11 de la revue: „*Kunst und Wirtschaft*“ (L'Art et la vie économique), organe officiel de l'Association allemande des artistes peintres, sculpteurs etc., nous fournit les quelques renseignements qui suivent au sujet du *concours international pour peintures murales, organisé par le Musée de Los Angeles*.

Le jury était composé de deux peintres et d'un écrivain d'art. Sur les 173 travaux qui furent présentés, 55 provenaient d'Amérique, 7 d'Allemagne, 7 d'Italie, 3 de France et 1 de Tchéco-Slovaquie. L'acquisition de trois d'entre eux fut recommandée; il s'agissait de 2 œuvres allemandes et d'une œuvre américaine. Parmi les mentions honorifiques, deux revenaient à la France et 13 à l'Amérique.

En ce qui concerne un autre concours international, celui du Sacré-Cœur de Barcelone, la question se pose sérieusement de savoir, si une réglementation internationale des questions relatives aux concours est recommandable. Sans cesse, en effet, des inconvénients se sont présentés, qui, malheureusement ont prêté à la critique. L'Association allemande mentionnée ci-dessus entreprendra, en tout cas, les démarches nécessaires à ce point de vue.

Verschiedenes – Faits divers.

Im *Schweiz. Künstlerbund* ist der letztes Jahr aus Mangel an Mitteln nicht zur Durchführung gelangte Plan einer schweizerischen *Kunstwoche* wieder aufgenommen worden.

Internationaler Schutz für Kultur- und Kunstschätze. Der Leiter und Begründer des Roerich-Museums in New-York hat einen neuen Entwurf für einen Pakt zum internationalen Schutz von Kunst- und Kulturschätzen ausgearbeitet, dessen juristische Fassung auf das geltende Völkerrecht zurückgeht. In Anbetracht der Tatsache, daß weder Völkerbund noch Kelloggpaakt jemals einen Krieg ganz unmöglich machen, behält das Problem des wirksamen Schutzes der Schätze der Wissenschaft und Kunst auch für die kommenden Zeiten seine volle Bedeutung. In den wesentlichen Bestimmungen lehnt sich der Entwurf an die Genfer-Konvention (1864) über die Verbesserung der Lage der Kriegerverwundeten an.

Die Kunstdenkmäler des Kantons Zürich. Die Gesellschaft für Erhaltung schweizerischer Kunstdenkmäler hat sich jetzt das Werk der Aufnahme der Kunstdenkmäler im Kanton Zürich vorgenommen, nachdem die Kantone Unterwalden, Schwyz, Zug und Basel in dieser Sache bereits vorangegangen. Die Notwendigkeiten des immer noch anwachsenden Verkehrs

apporter es avec eux, que les constructions plus anciennes, parfois même de haute qualité, soient préservées. Il faudrait que de nombreuses églises et constructions profanes dans le pays soient maintenues dans leur état actuel, au moins en apparence. En outre, il y a dans les églises, ainsi que dans les collections publiques et privées, en ville, comme à la campagne, une foule de peintures, de sculptures, d'œuvres d'art appliquées, qui, malheureusement, passent presque inaperçues ou sont même tout à fait inconnues, bien qu'elles méritassent certainement de retenir l'attention des amis des Beaux-Arts.

Les autorités cantonales, comme les autorités communales ont assuré, d'ores et déjà, leur collaboration effective et leur appui. Un „comité pour l'inventarisation des monuments artistiques et architecturaux“ s'est constitué sous la présidence de Monsieur le professeur Dr. Conrad Escher et de Monsieur le professeur Dr. Fr. Hegi. Le comité en question sollicitera la collaboration des communes, celle des corporations et des particuliers. A-t-on pensé également à l'appui précieux que les artistes eux-mêmes pourraient prêter en cette occurrence ?

Monsieur Aldo Patocchi, notre collègue de la section tessinoise a publié récemment sous le titre : „Calend' Aprile“ un ouvrage fort intéressant qui se compose d'une série de gravures sur bois. Cet ouvrage qui dégage un charme tout spécial et tout personnel sera accueilli partout, nous en sommes certains, avec le plus grand intérêt et la plus grande sympathie.

Les autorités cantonales et municipales ont assuré, d'ores et déjà, leur collaboration effective et leur appui. Un „comité pour l'inventarisation des monuments artistiques et architecturaux“ s'est constitué sous la présidence de Monsieur le professeur Dr. Conrad Escher et de Monsieur le professeur Dr. Fr. Hegi. Le comité en question sollicitera la collaboration des communes, celle des corporations et des particuliers. A-t-on pensé également à l'appui précieux que les artistes eux-mêmes pourraient prêter en cette occurrence ?

Les autorités cantonales et municipales ont assuré, d'ores et déjà, leur collaboration effective et leur appui. Un „comité pour l'inventarisation des monuments artistiques et architecturaux“ s'est constitué sous la présidence de Monsieur le professeur Dr. Conrad Escher et de Monsieur le professeur Dr. Fr. Hegi. Le comité en question sollicitera la collaboration des communes, celle des corporations et des particuliers. A-t-on pensé également à l'appui précieux que les artistes eux-mêmes pourraient prêter en cette occurrence ?

Les autorités cantonales et municipales ont assuré, d'ores et déjà, leur collaboration effective et leur appui. Un „comité pour l'inventarisation des monuments artistiques et architecturaux“ s'est constitué sous la présidence de Monsieur le professeur Dr. Conrad Escher et de Monsieur le professeur Dr. Fr. Hegi. Le comité en question sollicitera la collaboration des communes, celle des corporations et des particuliers. A-t-on pensé également à l'appui précieux que les artistes eux-mêmes pourraient prêter en cette occurrence ?

Les autorités cantonales et municipales ont assuré, d'ores et déjà, leur collaboration effective et leur appui. Un „comité pour l'inventarisation des monuments artistiques et architecturaux“ s'est constitué sous la présidence de Monsieur le professeur Dr. Conrad Escher et de Monsieur le professeur Dr. Fr. Hegi. Le comité en question sollicitera la collaboration des communes, celle des corporations et des particuliers. A-t-on pensé également à l'appui précieux que les artistes eux-mêmes pourraient prêter en cette occurrence ?

Les autorités cantonales et municipales ont assuré, d'ores et déjà, leur collaboration effective et leur appui. Un „comité pour l'inventarisation des monuments artistiques et architecturaux“ s'est constitué sous la présidence de Monsieur le professeur Dr. Conrad Escher et de Monsieur le professeur Dr. Fr. Hegi. Le comité en question sollicitera la collaboration des communes, celle des corporations et des particuliers. A-t-on pensé également à l'appui précieux que les artistes eux-mêmes pourraient prêter en cette occurrence ?

Les autorités cantonales et municipales ont assuré, d'ores et déjà, leur collaboration effective et leur appui. Un „comité pour l'inventarisation des monuments artistiques et architecturaux“ s'est constitué sous la présidence de Monsieur le professeur Dr. Conrad Escher et de Monsieur le professeur Dr. Fr. Hegi. Le comité en question sollicitera la collaboration des communes, celle des corporations et des particuliers. A-t-on pensé également à l'appui précieux que les artistes eux-mêmes pourraient prêter en cette occurrence ?